

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

30 janvier 2024

Date d'affichage de la  
liste des délibérations :

8 février 2024

**Objet** : Réserve  
foncière : emplacement  
réservé n°17 au PLUI :  
Acquisition pour partie  
de la parcelle BW n°57  
au Pré Monsieur

L'AN deux mille vingt-quatre, le 5 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 30 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS** :

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, MM. HEBERT, LARRAUFIE, Mmes LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mmes NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL (à partir de la question n° 4), M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS** :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente*

M. Jean-Pierre BOISSET, Maire-Adjoint  
*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Pierre DESMARETS*

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale  
*a donné pouvoir à Nathalie NIORT*

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée  
*absente*

Mme Sandrine ROUSSEL, Maire-Adjoint  
*absente jusqu'à la question n° 3*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Anne VEYLAND**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 FEVRIER 2024**

**QUESTION N° 25**

**OBJET : Réserve foncière : emplacement réservé n°17 au PLUI : Acquisition pour partie de la parcelle BW n°57 au Pré Monsieur**

**RAPPORTEUR : Pierre DESMARETS**

**Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 23 janvier 2024 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 26 janvier 2024.**

Les consorts STAVAST sont héritiers indivis de la parcelle BW n°57, située au sein de la zone AU du Pré Monsieur, entre l'avenue Jean Raynouard et la rue Emile Massé. Ils souhaitent clôturer leur indivision et ont proposé leur terrain à la Commune.

La partie sud de cette parcelle est comprise dans l'emplacement réservé n°17 au PLUi (pour un développement ultérieur de stationnement). Mais il semble opportun de poursuivre l'acquisition d'une surface de 850 m<sup>2</sup> environ (à préciser par document d'arpentage) de la parcelle BW n°57, en allant légèrement au-delà de la surface prévue par l'emplacement réservé afin d'inclure l'accès à la rue Emile Massé au projet, ceci pour que la Commune maîtrise ce point d'entrée/sortie de la circulation dans l'OAP.

Le tarif de 25€/m<sup>2</sup> net vendeur a fait l'objet d'un accord avec l'indivision, en cohérence avec le zonage et le niveau d'intérêt actuel de ce terrain (zone d'urbanisation future non viabilisée à usage de jardins), soit environ 21 000 €.

Après acquisition, cette réserve foncière sera classée dans le domaine privé de la Commune.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- autoriser l'acquisition d'une portion d'environ 850 m<sup>2</sup> de la parcelle cadastrée BW n°57 pour un montant de 25 €/m<sup>2</sup>,
- désigner Maître TISSANDIER pour rédiger l'acte de vente,
- classer ce bien dans le domaine privé de la Commune,
- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 5 février 2024**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**